

MUNICIPALITÉ

RÉPONSE ÉCRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Melinda Zufferey-Merminod concernant les patrouilleurs scolaires aux passages piétons

Renens, le 15 avril 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 3 février 2022, Mme la Conseillère communale Melinda Zufferey-Merminod a interpellé la Municipalité quant aux patrouilleurs scolaires aux passages piétons. Elle adresse ainsi différentes questions relatives à cette thématique, auxquelles la Municipalité apporte les réponses suivantes:

- **Y a-t-il actuellement des patrouilles scolaires organisées sur le territoire de la Commune ?
Si c'est le cas, la Municipalité peut-elle en dresser la liste par site ?**

Deux personnes engagées comme patrouilleurs scolaires, respectivement en 2017 et en 2019, travaillent actuellement sur le territoire renanais. Elles sont chargées, en alternance, de la sécurité des enfants au passage piéton à l'avenue de Préfaully, avant le deuxième giratoire en arrivant de la rue du Simplon.

Cependant, depuis janvier 2024, la Ville, en collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois (POL), a mis en place un nouveau type d'encadrement des enfants. Il s'agit d'un coach d'accompagnement à la sécurité piétonne qui se trouve aux abords des établissements scolaires lors des entrées et sorties des classes. Formé par la POL et reconnaissable grâce à une chasuble, il est le relais sur le terrain des enseignements dispensés par l'Unité Prévention en classe.

Cette nouvelle approche alternative et moderne est appelée à remplacer progressivement le modèle actuel des patrouilleurs. Ce dernier est toujours plus difficile à faire perdurer, notamment à cause des difficultés pour trouver des candidates et candidats intéressés. Un premier bilan de l'activité du coach sera dressé en mai 2024. Il sera communiqué aux directions des écoles, aux parents d'élèves (par le biais des directions scolaires) ainsi qu'au Conseil communal.

- **Quelle est sa position sur l'organisation de patrouilles itinérantes pouvant intervenir sur des carrefours modifiés en raison de travaux, se trouvant sur les chemins scolaires ?**

L'activité du coach d'accompagnement est réalisée en complément de celles déjà assurées par les assistant.e.s de sécurité publique et les agent.e.s de la Police de proximité. Ces dernières et derniers marquent, ponctuellement, une présence aux carrefours considérés comme plus sensibles, notamment celui de Renens-Croisée. Cependant, il reste essentiel de sensibiliser et de former les enfants, une surveillance constante de tous les carrefours n'étant pas réalisable.

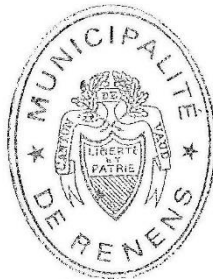
- **Au-delà de l'aspect des travaux dans notre Commune, quel est l'avis de la Municipalité sur la mise en place de patrouilles scolaires près des écoles ou dans les carrefours difficiles ?**

La Municipalité reconnaît la nécessité de garantir la sécurité des enfants sur le chemin de l'école et reste consciente des enjeux que cela représente. C'est dans cette optique qu'elle a lancé le projet du coach d'accompagnement. L'objectif espéré est de rendre les enfants autonomes dans la circulation urbaine au quotidien par le biais d'un projet plus pédagogique et itinérant. Tel qu'évoqué plus haut, la phase de test du projet est en cours. Elle permettra, en mai 2024, d'établir un premier bilan et d'encadrer la pérennisation de ce modèle.

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Melinda Zufferey-Merminod relative aux patrouilleurs scolaires.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal
Michel Veyre

